



Pour un programme cadre simple pour les chercheurs, et à fort impact pour la société européenne

La science, par sa capacité à dépasser les différences culturelles et politiques, contribue à répondre aux défis majeurs que l'Union européenne doit relever. L'effort communautaire en matière de recherche et d'innovation donne aux acteurs de la science européenne et mondiale la possibilité de travailler ensemble. Le programme-cadre Horizon 2020 permet d'optimiser l'utilisation des ressources partagées et de créer une émulation entre chercheurs et innovateurs du meilleur niveau. Par ces collaborations communautaires, au sein d'un écosystème fructueux, les acteurs de la recherche et innovation (R&I) européenne se forment, progressent, innovent, partagent et transmettent la connaissance. Ensemble, ils créent le socle d'un espace commun de progrès, de croissance et de prospérité durable.

Le CLORA salue les acquis des programmes-cadres et les efforts en cours qui doivent être poursuivis. L'excellence est l'objectif premier de la recherche communautaire. Pendant le 7^{ème} PCRD et Horizon2020, l'ERC s'est imposé comme une référence mondiale de l'excellence scientifique. Pour que ce programme reste le grand succès qu'il est à présent, son budget doit être au moins maintenu. La recherche collaborative, de par son originalité, est aussi un atout fondamental de la construction de l'espace européen de la recherche (EER). Les efforts de simplification administrative et financière, et d'amélioration des procédures de soumission, de suivi et de contractualisation sont nécessaires. Le CLORA invite la Commission européenne à en faire une priorité majeure.

Pour assurer sa pérennité, et renforcer son impact, l'Europe de la recherche doit être rendue plus accessible, tant aux citoyens européens qu'aux acteurs de la recherche et de l'innovation. Elle doit aussi encourager et renforcer les partenariats structurants entre acteurs européens et soutenir le continuum qui va de la recherche à l'innovation pour garantir un impact fort des financements communautaires.

Pour une Europe de la recherche et de l'innovation plus accessible aux scientifiques et aux citoyens européens

L'Europe de la recherche et de l'innovation doit être à échelle humaine, accessible et compréhensible. Elle doit être à la fois plus accessible aux scientifiques qui y participent et mieux valorisée auprès des citoyens. Il faut améliorer la dynamique d'élaboration des programmes de travail entre tous les acteurs. La simplification administrative et financière doit se poursuivre pour permettre une participation beaucoup plus large aux programmes-

cadres, au-delà des acteurs habituels. Il faut aussi faire en sorte que les taux de succès soient suffisamment élevés pour que le programme reste attractif.

Par ailleurs, il faut montrer au citoyen européen que la recherche européenne, troisième poste du budget communautaire, est l'une des grandes réussites du projet européen. Il faut une meilleure communication sur les résultats de la recherche générés par l'excellence scientifique communautaire et leurs retombées économiques et sociales.

Propositions

1) Réduire la souscription excessive aux appels à propositions, qui doivent impérativement dépasser les 10% de taux de succès, par exemple :

- En précisant mieux l'impact attendu, dont la description devrait toujours être adaptée à la finalité de chaque sujet d'un appel à propositions et à son niveau de maturité dans la chaîne de la recherche à l'innovation.

- En dotant les appels à propositions volontairement très ouverts d'un budget suffisant.

2) Encourager des projets collaboratifs de taille modeste (inférieure à 5 millions d'euros), dans la mesure où ils permettent de répondre à des questions très ciblées et de faciliter l'accès d'équipes nouvelles au programme-cadre, sans pour autant s'interdire de lancer des projets de plus grande ampleur lorsque les enjeux auxquels ils doivent répondre exigent une certaine masse critique.

3) Inciter les porteurs de projets européens à diffuser les résultats et nouvelles connaissances issus de leur projet dans le cadre de la formation des jeunes chercheurs et étudiants ou toute autre action appropriée, afin d'accélérer le cycle de l'innovation.

4) Poursuivre les efforts de simplification administrative et financière.

- S'efforcer de limiter le nombre d'instruments et de modes de financement différents pour aller vers plus de simplicité et d'homogénéité.

- Eviter les changements trop fréquents des modèles d'accords de subvention et que ces changements n'affectent les contrats déjà signés.

5) Repenser la politique de communication de l'Europe de la recherche auprès des citoyens en mettant l'accent sur les médias, notamment le journalisme scientifique et les réseaux sociaux et en prenant en compte la diversité linguistique.



Pour une gouvernance européenne de la recherche cohérente et coordonnée

L'efficacité de la mise en œuvre de la politique de recherche nécessite une vision stratégique commune clairement identifiée et une mise en cohérence des divers programmes, en rupture avec les « approches figées et cloisonnées traditionnelles », comme l'exprimait Jean-Claude Juncker dans son discours du 10 septembre 2014¹.

Propositions

- 1) Le CLORA encourage vivement les efforts de la Commission européenne visant à établir une gouvernance coordonnée de ses différentes Directions générales (DG), sur les sujets concernant la recherche et l'innovation en lien avec la stratégie Europe 2020. Une coordination institutionnelle rendrait possible de meilleures interactions entre les programmes européens et augmenterait les synergies entre recherche, innovation, formation et développement territorial.
- 2) Cette gouvernance coordonnée, pour être efficace, doit s'accompagner d'une harmonisation des règles de participation et de financement des différents programmes notamment entre Horizon 2020 et les Fonds structurels.

Pour un mode de financement adapté à la spécificité de l'activité scientifique et du développement technologique

La recherche financée par l'Union européenne, étant d'intérêt public, recourt par nature aux financements publics que sont les subventions. Celles-ci sont le mode de financement le plus adapté du fait des délais parfois importants entre les phases de recherche et d'exploitation économique des résultats. De plus, les acteurs de la recherche publique n'ont souvent pas la capacité juridique d'emprunter, ce qui les exclut de fait des instruments financiers (prêt, capital-risque, financement à risque, « Plan Juncker »).

Proposition

Réaffirmer le principe de la subvention comme l'instrument principal de financement de la recherche européenne.

¹http://europa.eu/rapid/press-release_IP-14-984_fr.htm



Pour une recherche européenne confortée dans sa spécificité collaborative

Les projets collaboratifs sont une source capitale de valeur ajoutée européenne. Ils permettent un travail en réseau et interdisciplinaire bénéfique au développement de la connaissance scientifique et à la découverte de solutions innovantes. Dans le programme-cadre, l'approche collaborative à laquelle l'Europe est particulièrement attachée doit être largement promue et donner lieu à des relations pérennisées entre les acteurs européens de la recherche et de l'innovation, au niveau des chercheurs comme des institutions.

Proposition

- 1) Soutenir, par des programmes adaptés, la mise en place d'un écosystème et de partenariats structurants entre organisations de recherche et entreprises pour relier ces différents acteurs sur le long terme.
- 2) Les projets collaboratifs mobilisent des chercheurs européens d'excellence. Le CLORA encourage la Commission européenne dans ses efforts d'intégration des acteurs des pays européens moins représentés.

Pour une relance de la stratégie internationale de l'Union européenne

La collaboration internationale de l'Union européenne en R&I doit toujours tendre vers l'excellence, pour améliorer la compétitivité européenne et dans une optique de co-développement. L'Union européenne doit mettre à profit son savoir-faire et sa diversité en matière de coopération internationale.

Propositions

- 1) La Commission européenne doit établir un cadre clair avec des défis bien identifiés et des objectifs stratégiques en matière de coopération internationale, en concordance avec les Objectifs de développement durable (ODD) 2030.
- 2) Elle devrait aussi mettre en place un cadre réglementaire simplifié pour les pays tiers qu'elle subventionne.
- 3) Enfin, il faut garantir la propriété intellectuelle de toutes les parties dans le cadre des collaborations internationales. La Commission européenne doit développer une réelle stratégie d'attractivité pour favoriser l'exploitation des brevets sur le territoire de l'Union européenne.



Pour une science européenne à fort impact, créatrice de valeur économique et sociale

Les bienfaits de la science irriguent tous les domaines de la société. Il faut contribuer à la réalisation de ce potentiel en facilitant la transition entre recherche et application. L'ensemble des étapes de la chaîne de la recherche à l'innovation doit être financé afin d'assurer un continuum. Les défis sociétaux d'Horizon 2020 permettent une réelle multidisciplinarité intersectorielle, source de progrès scientifique et d'innovation. La structuration du pilier 3 par défis, répondant aux enjeux prioritaires pour la société européenne, doit être maintenue.

Propositions

1) Rééquilibrer le financement des différentes étapes de maturation des découvertes, technologies et solutions dans le processus d'innovation allant de la recherche fondamentale jusqu'à l'application. Cela suppose :

- d'inclure plus de recherche amont dans les piliers deux et trois,
- de rationaliser les instruments de transfert de technologie.

2) Mieux coordonner la programmation des Défis sociétaux pour prendre en compte leur transversalité.

3) Renforcer les capacités du Défi 6 (Sociétés innovantes, inclusives et réflexives) afin qu'il contribue à construire une vision partagée pour le projet européen et apporte des réponses aux crises européennes actuelles.

Conclusion

Afin que soient soutenus le potentiel et la qualité scientifique des acteurs de la recherche et de l'innovation, garants du progrès économique et social de l'Europe, le CLORA préconise que :

- l'excellence scientifique demeure un prérequis incontournable pour le financement de projets par la Commission Européenne dans les programmes-cadres pour la recherche et l'innovation
- le programme-cadre soit accessible et simplifié, libérant du temps pour l'activité de recherche et d'innovation ;
- les politiques communautaires de formation, recherche et innovation, soient plus cohérentes et intégrées ;
- la subvention soit maintenue comme outil principal de financement de la recherche et de l'innovation ;
- la spécificité collaborative de la recherche européenne soit réaffirmée, favorisant la mise en place et le renforcement de partenariats structurants entre acteurs de la recherche et de l'innovation ;
- L'Europe se dote d'une réelle stratégie internationale pour la recherche.

L'expertise scientifique est nécessaire à la prise de décision politique. Le « trilogue » entre la science, le politique et les citoyens est d'une importance fondamentale, et le CLORA souhaite participer à cet effort de compréhension mutuelle, au bénéfice de la croissance, du développement et de l'emploi en Europe.

CLORA : le Club des Organismes de Recherche Associés

Le CLORA a été créé en 1991, à Bruxelles, pour renforcer les relations de ses membres avec l'Union européenne dans les domaines de la recherche, de la technologie, de l'innovation et de la formation.

Le CLORA compte aujourd'hui 33 membres et représente la quasi-totalité de la recherche publique française, tant en nombre d'organismes publics de recherche et d'universités membres qu'en terme de domaines scientifiques couverts. Le CLORA représente :

- **163 400 personnes dont plus de 100 000 chercheurs**
- **Près de 2000 participations et coordinations dans des projets Horizon 2020**

L'ambition du CLORA est de contribuer à l'excellence de l'Espace Européen de la Recherche et au développement d'un écosystème de l'innovation favorable à la compétitivité des entreprises européennes et à fort impact pour la société européenne. Les 10 membres représentés à Bruxelles sont :

